



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation alarmante des jeunes NEET de La Réunion

Question écrite n° 13168

Texte de la question

M. Frédéric Maillot interroge M. le ministre du travail et des solidarités sur la situation alarmante des jeunes NEETS de La Réunion. Selon les données publiées par l'Insee, 24 % des jeunes de 15 à 29 ans à La Réunion étaient en situation de NEET en 2023, soit près du double du taux national observé en Hexagone. Cette proportion représente environ 38 700 jeunes Réunionnais confrontés à une exclusion durable du marché du travail, de la formation ou de l'éducation. Parmi eux, une part significative relève de l'obligation de formation des 16-18 ans, ce qui fait de ce dispositif un enjeu majeur pour l'avenir du territoire. Or, malgré cet enjeu social majeur, le rapport annuel de la Cour des comptes publié en mars 2025 souligne qu'en 2023, 58 % des jeunes concernés par l'obligation de formation étaient sans solution effective, d'après les missions locales, ce qui signifie que plus de la moitié des mineurs relevant du dispositif demeuraient sans accompagnement stable ni parcours qualifiant. Dans un contexte ultramarin où l'accès aux structures de formation est souvent entravé par l'insularité, l'éloignement géographique et l'absence d'une offre locale adaptée, cette situation traduit une inefficacité structurelle du dispositif sur le territoire de La Réunion et des DOM. Par ailleurs, la Cour des comptes note que le pilotage national et territorial de l'obligation de formation reste fragile, sans véritable suivi consolidé des résultats ni évaluation détaillée des coûts et des trajectoires des jeunes accompagnés, ce qui compromet la capacité des acteurs locaux à intervenir efficacement. Le manque de solutions innovantes dédiées, le recours majoritaire aux dispositifs de droit commun et des parcours souvent courts et fragmentés contribuent à laisser durablement de nombreux jeunes sans perspective d'insertion. Les conséquences humaines et économiques de ce constat sont considérables : un jeune durablement NEET représente non seulement une perte de qualification et d'opportunité personnelle, mais aussi une charge accrue pour la collectivité en matière de protection sociale, de perte de productivité et d'exclusion sociale. À noter que chaque jeune non accompagné qui bascule dans la catégorie NEET représente au minimum 12 000 euros de coût annuel pour la collectivité. Il souhaiterait savoir quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour garantir un accompagnement effectif et continu de tous les jeunes Réunionnais relevant de l'obligation de formation et pour améliorer l'offre et le pilotage du dispositif sur le territoire ultramarin.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Maillot](#)

Circonscription : Réunion (6^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13168

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Travail et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2026](#), page 1626